

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Du 1^{ER} mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard LEGAY, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. LEGAY Gérard, CHANDELIER Lionel, SCHABOWSKI Jean-Luc, DUBUFFET Sylvie, Mme Sylvie ROUSSEL, Jean-Jacques LEBOURG, Jean-Luc TIERCELIN, HAMEL Hervé, VITTECOQ Christel, BERTOIS Magali, Isabelle LAMURE, Régine HAUZAY, THIEBAUT Jérôme, Morgan LECORDIER.

Étaient absents excusés : M. Sandy PARRAIN, Mme Delphine MARVIN, Mme Marie VACCARO, Frédéric VITTECOQ (a donné pouvoir à Mme Christel VITTECOQ), Mme Marie-Odile CASSAR (a donné pouvoir à M. Lionel CHANDELIER)

Secrétaire de séance : M. Hervé HAMEL.

Date de convocation : 26 février 2024

Date de publication : 08 mars 2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19

- Présents : 14

- Votants : 16

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2023
2. Demande de subvention DSIL – Aménagement centre bourg Veauville
3. Demande de subvention fonds Région / fonds du patrimoine -Travaux Eglise d'Autretot
4. Demande de subvention – Renaturation des villes et villages
5. Demande de subvention – renforcement de la voirie Route de Houdetot
6. Demande de subvention Département - défibrillateur
7. Zones d'accélération des énergies renouvelables
8. Cession gratuite d'une parcelle communale au profit de M. et Mme Lovenbruck (ex terrain M. Bonnave)
9. Mise en place de la gestion en flux du contingent communal

1- Approbation du procès-verbal du 15/12/2023

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 15 Décembre 2023 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Demande de subvention DSIL -Aménagement centre bourg Veauville

Lors de l'étude de l'extension du groupe scolaire de Veauville, celle-ci s'est élargi à une réflexion de l'aménagement du Centre Bourg de la Commune déléguée de Veauville-lès-Baons,

en particulier de tous les espaces publics et en prenant en compte les nouvelles contraintes liées au dérèglement climatique (îlot de chaleur, ruissellement, cheminement doux, lien social...)
Une étude complète a été effectuée par un paysagiste concepteur.
Le projet s'élève à 550 650 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Le projet s'élève à 550 650 € HT en fonction de la globalité de ce projet, le Conseil Municipal sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la DSIL,
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

3- Demande de subvention fonds Région / Fonds du patrimoine – Travaux Eglise d'Autretot

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'église d'Autretot et suite à l'étude diagnostic, il a été décidé d'entreprendre cette première phase de travaux de restauration qui concernent le clos/couvert de l'édifice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'effectuer les travaux pour une estimation de 525 170 € HT
- De solliciter une aide financière de la Fondation du patrimoine
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

4- Demande de subvention – Renaturation des villes et villages (Fonds vert)

Lors de l'étude de l'extension du groupe scolaire de Veauville, celle-ci s'est élargi à une réflexion de l'aménagement du Centre Bourg de la Commune déléguée de Veauville-lès-Baons, en particulier de tous les espaces publics et en prenant en compte les nouvelles contraintes liées au dérèglement climatique (îlot de chaleur, ruissellement, cheminement doux, lien social...)
Une étude complète a été effectuée par un paysagiste concepteur.

Notre demande de subvention auprès du Feder n'ayant pas été retenu, le plan de financement prévu dans notre demande de subvention initiale déposée le 12 mai 2023 a donc été revu comme suit :

- Dépenses HT :	572 450 €
- Subventions publiques :	278 979 €
- Autres subventions (Fonds vert) :	164 490 €
- Autofinancement :	128 981 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le projet et le nouveau plan de financement
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Vert
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

5- Demande de subvention – Renforcement de la voirie Route de Houdetot

La commune réalise chaque année un programme de voirie.

En 2024, nous envisageons des travaux de renforcement sur la commune déléguée de Veauville-lès-Baons.

Ces travaux concernent une partie de la route de Houdetot qui subit beaucoup de ravinement dû au ruissellement.

Par ailleurs, la conduite d'eau présente de nombreuses fuites. Les travaux seront donc couplés avec le changement de la canalisation d'eau par le Syndicat du Caux Central.

Le coût total de ces travaux s'élève à 67 168,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver ces travaux
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- d'inscrire ce projet au budget primitif 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

6- Demande de subvention Département - défibrillateur

Le défibrillateur situé à la salle des sports de Veauville étant vétuste et afin de garantir la sécurité, Monsieur le Maire propose de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise Défibril -395 rue Albert Camus – 06700 St Laurent du Var pour un montant de 1424 € HT
- De solliciter une subvention départementale
- D'inscrire ce projet au budget primitif 2024

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

7- Zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Vu l'étude de programmation énergétique effectuée par la Communauté de Communes Yvetot Normandie,

Vu l'information fourni au public à travers le bulletin municipal et lors de la cérémonie des vœux,

Vu les informations en notre possession actuellement,

Le Conseil Municipal, après débat, a décidé,

- D'accepter sur son territoire le solaire photovoltaïque sur bâtiment public, privé, agricole et industriel.
- D'accepter la production de chaleur par bois énergie. Il est noté que notre commune est équipée d'un réseau de chaleur avec chaufferie bois.
- De refuser l'éolien.
- De refuser les installations de méthanisation, le potentiel se situant essentiellement dans le centre des villages.

Par ailleurs, après un large échange, le Conseil Municipal n'a pas tranché sur le projet d'agrivoltaïsme envisagé sur notre territoire (6 pour, 6 contre, 2 blancs, 2 personnes n'ont pas pris part au vote).

8- Cession gratuite d'une parcelle communale au profit de M. et Mme Lovenbruck (ex terrain M. Bonnave)

Considérant le délaissé de terrain communal cadastré AB 648 d'une superficie de 91m² bordant la propriété de M. et Mme Lovenbruck et sans accès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de céder à titre gratuit la parcelle communale cadastrée AB n°648 d'une superficie de 91m² à M. et Mme Lovenbruck.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

9- Mise en place de la gestion en flux du contingent communal

La loi ELAN du 23 novembre 2018 impose dorénavant le passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

Le décret du 20 février 2020 précise les conditions de mise en œuvre de cette disposition à l'ensemble des réservations.

L'objectif principal de cette mesure est d'assurer la fluidité dans le parc social pour faciliter les parcours résidentiels tout en garantissant la mixité sociale au sein du patrimoine.

Dorénavant, la réglementation a changé : toutes les réservations seront gérées en flux annuel, ce qui signifie que, dans la future convention, la part des droits de réservation des différents réservataires s'exprimera en pourcentage des logements disponibles à la relocation. Ce pourcentage sera actualisé chaque année sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide

- de choisir la gestion déléguée.

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de réservation de logements locatifs sociaux avec Séminor disposant de logements locatifs sociaux sur le territoire de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

